





FEMMES, OCCUPEZ LES MEDIAS!

Les Prix FOM du journalisme sensible au genre au Sénégal, au Mali et au Niger Règlement

Contexte

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) mène un projet de 4 ans (2016 - fin 2020) dans 4 pays (Niger, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire) intitulé « Femmes : occupez les médias ! ». Il vise à promouvoir les droits politiques (participation politique) et civils des femmes (et violences faites aux femmes).

Pour réaliser ce résultat, la stratégie de FOM passe par :

- Le renforcement des capacités des médias à produire et diffuser une information sur les droits des femmes.
- Le renforcement des capacités des OSC (y compris des femmes organisées dans le cadre des ODB, et les jeunes filles) à faire entendre leurs voix dans l'espace public et à y être plus influentes : en créant leurs médias et en interagissant efficacement avec les médias traditionnels
- L'organisation d'un dialogue entre les OSC et les institutions publiques et les leaders d'opinion, documenté et amplifié par les médias.

Dans le cadre du renforcement des capacités des médias, un partenariat a été noué entre IPAO et E-jicom pour renforcer les capacités d'une cohorte de journalistes des médias mainstream à produire des reportages « sensibles au genre », et particulièrement orientés sur les droits des femmes. Des journalistes dans trois pays (Mali, Niger et Sénégal) ont ainsi été sélectionnés par appel à candidatures et formés sur les droits des femmes et sur le journalisme sensible au genre. Ces journalistes ont ensuite été accompagnés afin de produire des articles (presse écrite, presse en ligne) et des magazines (radio, TV), diffusés par leurs organes de presse respectifs.

Dans le cadre de ce projet, l'Institut Panos et E-jicom ont décidé d'instituer « Le Prix du Journalisme Sensible au Genre ». Ce Prix récompensera les meilleures productions journalistiques sur les droits des femmes.

Deux catégories de Prix seront ouvertes aux candidats : un Grand Prix du Journalisme Sensible au Genre, récompensant le meilleur article ou la meilleure émission. Il est ouvert à tous les journalistes du pays concerné. Ensuite un « Prix spécial FOM », décerné au meilleur article produit dans le cadre du projet FOM.

Le présent règlement vise à établir les conditions de participation, d'éligibilité et d'attribution du prix dans les différentes catégories.

Article 1 : objectif

L'objectif principal du Prix sur le Journalisme Sensible au Genre initié par l'Institut Panos dans le cadre du projet FOM est de récompenser les journalistes qui auront le mieux contribué au journalisme sensible au genre et à l'information sur les droits des femmes, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des productions journalistiques.

Article 2 : conditions générales de participation

Les journalistes de tous les médias « mainstrain » dans les pays du projet sont éligibles à ce concours.

Les prix sont décernés par pays (Mali, Niger, Sénégal) pour l'édition 2018. Tous les journalistes à l'échelle nationale, dans chacun de ces pays, peuvent envoyer leur candidature au même titre que les journalistes participants/es au projet FOM pour le « Grand Prix du Journalisme Sensible au Genre ».

Les journalistes participants au projet FOM peuvent en outre soumettre une candidature pour le prix spécial FOM.

Les articles ou productions concernés par le prix doivent avoir été réalisés et publiés ou diffusés entre le 1^{er} janvier et le 06 décembre de l'année 2018.

Article 3: soumission des candidatures

Tout journaliste intéressé par les prix peut envoyer son article ou sa production audiovisuelle à E-jicom (<u>prixfom@ejicom.com</u>) qui regroupera l'ensemble des productions reçues pour les soumettre aux membres du jury.

Article 4 : catégories

Deux catégories seront primées. Il s'agit :

- 4.1 Du « Grand Prix du Journalisme Sensible au Genre », ouvert à tous les journalistes intéressés à l'échelle nationale. Ce prix est doté d'un montant d'un million (1 000 000 FCFA) par pays. Cette catégorie comporte un « deuxième prix », d'un montant de cinq cent mille (500.000 FCFA).
- 4.2. Du « Prix Spécial FOM », destiné exclusivement à la cohorte de journalistes participants au projet FOM et ayant effectivement diffusé ou publié des articles dans ce cadre. Cette catégorie comporte un prix unique d'un montant de cinq cent mille (500.000 FCFA).

Articles 5 : critères d'éligibilité

Toutes les productions et tous les articles soumis dans les délais fixés, et portant sur **le droit des femmes** ou **donnant la parole aux femmes** sont considérés comme éligible au « Grand Prix » et seront transmis au jury.

Par contre, ne sont éligibles au « Prix Spécial FOM » que les productions ou articles réalisés dans le cadre du projet FOM.

Article 6: sélection

Le jury fera son choix sur la base des critères ci-dessous :

- La pertinence du sujet par rapport à la promotion des droits des femmes ;
- Le respect des principes du journalisme sensible au genre dans le traitement de l'information ;
- La qualité et la crédibilité du travail journalistique ainsi que l'impartialité des sources ;
- La qualité de l'écriture (et les qualités techniques pour les médias audiovisuels).

Article 7: composition du jury

Dans un souci d'équilibre et de transparence, un jury indépendant sera mis en place par Ejicom et l'Institut Panos. L'Institut Panos et E-jicom peuvent se faire représenter à la réunion du jury en tant qu'observateurs, mais n'y ont pas de voix délibérative.

Le jury sera composé de cinq membres, dont trois journalistes expérimentés et respectés par leurs pairs et deux membres de la société civile expérimentés et connus pour leur engagement en faveur du droit de femmes et pour leur expertise dans le domaine.

Le jury sera présidé par un journaliste. Il est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 8 : dépôt des candidatures

Tout journaliste intéressé peut envoyer son article ou sa production par e-mail à <u>prixfom@ejicom.com</u> avec comme objet du mail « Prix FOM/ suivi du pays ».

Article 9 : délais

Pour l'édition 2018, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **06 décembre 2018 à 18H00, délai de rigueur.**

Le journaliste ayant postulé devra garantir au jury la paternité de son œuvre. Toute fausse déclaration sera sanctionnée par une annulation de la candidature.

Article 10 : remise des prix

Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui sera organisée par E-jicom, ou tout autre partenaire désigné en accord avec l'Institut Panos.